

## CONDITIONS GENERALES

### Article 1. Généralités.

Toutes les offres, commandes, fournitures et prestations de Belga Films et de son département Belga Home Video (ci-après collectivement « *Belga* ») sont soumises aux présentes conditions générales, sauf dérogation écrite et préalable. Dès passation de sa commande, demande de devis ou acceptation des offres de Belga, le client déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales et les accepter sans réserve. Elles font par conséquent intégralement partie des éventuels contrats conclu avec Belga. Le client renonce à se prévaloir de tout document contradictoire et notamment de ses propres conditions générales ou particulières.

### Article 2. Offres.

Toutes les offres de Belga, notamment quant au prix ou aux caractéristiques des produits, sont faites, sauf indication expresse contraire, pour une durée d'un mois.

### Article 3. Prix.

Sauf stipulation expresse contraire, les offres, devis et listes de prix de Belga ne présentent qu'un caractère indicatif et s'entendent nets, hors taxes et, sauf stipulation contraire, hors frais de transport et d'assurance. Toutes les ventes sont effectuées au tarif en vigueur au jour de la commande, sans qu'aucune modification de prix après l'offre n'autorise le client à annuler la commande passée. Belga se réserve le droit de modifier les prix et de facturer les produits aux prix en vigueur au jour de leur expédition ou de l'exécution de la commande. Si une remise a été accordée au client, celle-ci est valable uniquement pour la commande pour laquelle elle a été consentie. En aucun cas elle ne crée dans le chef du client, même en cas d'octroi répété, un droit à une remise équivalente pour des commandes futures.

### Article 4. Délai de livraison.

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif. Sauf stipulation écrite en sens contraire, un retard de livraison, quelle qu'en soit la cause, ne donne en aucun cas le droit de réclamer une indemnité, d'annuler tout ou partie de la commande ou de ne pas respecter les obligations qui lui incombent. Les commandes avec un délai de livraison de plus d'un mois sont acceptées sous réserve d'une hausse de prix.

### Article 5. Commande.

Sauf stipulation expresse contraire, toutes les ventes, commandes, tous les contrats passés à ou avec les représentants, délégués ou agents de Belga ne sont valables qu'après confirmation écrite d'un représentant dûment habilité de Belga et sont considérés comme étant survenus à son siège social. Les clients sont valablement engagés par l'acceptation des offres de Belga, la passation ou la confirmation de commandes. Belga se réserve le droit de sous-traiter l'exécution des commandes du client sans devoir l'en aviser.

Toute commande donne lieu à un paiement au comptant d'un acompte correspondant à vingt pour cent (20 %) de la valeur de la commande taxes incluses.

Toute suspension ou annulation d'une commande donne lieu de plein droit au paiement des acomptes déjà facturés et de tous les prestations exécutées ou produits livrés, sans préjudice des dommages-intérêts que Belga pourrait réclamer. En cas d'annulation d'une commande prête à être transportée, outre l'acompte, le client sera redevable de plein droit d'une indemnité forfaitaire équivalente au tiers de la valeur de la commande. Pour une commande inférieure à cinquante euro (50 €), un montant de dix euro (10 €) de frais administratif sera en outre réclamé.

#### **Article 6. Livraison.**

Le client veillera à ne donner quittance au dernier transporteur qu'après vérification du bon état et de la conformité des produits livrés. Les produits sont transportés aux frais, risques et périls du client. Il lui appartient, le cas échéant, de souscrire les polices d'assurances utiles. Sauf disposition écrite en sens contraire, les frais de transport et d'assurance sont à charge du client. Les risques afférents aux produits livrés sont transférés au client au départ du premier transporteur des entrepôts de Belga ou de toute personne agissant pour son compte.

#### **Article 7. Responsabilités.**

Belga n'est responsable que des prestations qui ont été exécutées par ses soins ou sous sa direction et sa surveillance directe. Elle n'est ainsi pas responsable des défauts ou négligences ou autres fautes des sous-traitants ou intermédiaires qui auraient été choisis par le client.

Belga ne peut être tenue responsable que des défauts techniques des produits, à l'exclusion formelle de toute autre forme de responsabilité pour quelque cause que ce soit. Cette garantie n'est valable que pendant une durée de six mois après la date de livraison des marchandises et est limitée aux frais de réparation ou de remplacement du produit jugé défectueux par Belga, sans que le client ne puisse prétendre à une quelconque autre indemnisation pour quelque cause que ce soit.

La responsabilité de Belga est dans tous les cas limitée au remplacement du produit défectueux, à l'exclusion de toute autre réparation de quelque préjudice que ce soit causé à d'autres biens du client ou à des tiers.

La responsabilité de Belga ne pourra jamais être engagée lorsque le dommage à la marchandise est le résultat d'une mauvaise utilisation, d'un manque d'entretien, de réparations ou de modifications effectués par le client ou l'utilisateur, ou plus généralement d'un défaut de prévoyance de leur part.

#### **Article 8. Réclamations.**

Toute plainte concernant une livraison doit parvenir à Belga par lettre recommandée dans les huit jours calendrier qui suivent celle-ci et en tout cas avant l'utilisation, la revente ou le déplacement des produits concernés. A défaut, les produits seront considérés comme acceptés sans réserve. Si une plainte introduite endéans ce délai est fondée, Belga procédera à ses frais au remplacement ou à la réparation des produits défectueux, pour autant qu'ils soient couverts par la garantie de Belga. Dans ce cas, les frais de réexpédition seront à charge de Belga. La contestation de la livraison ne présume pas celle de la facture subséquente.

## **Article 9. Retour des marchandises.**

Sauf les cas de produits défectueux, aucun échange ne sera effectué ou aucun retour ne sera accepté sans l'accord écrit préalable de Belga. Un tel accord n'implique aucune reconnaissance quant à la non-conformité éventuelle des produits et ne suspend en aucun cas l'exigibilité des sommes dues à leur échéance. Les retours feront l'objet de notes de crédit après vérification des produits retournés. Les produits ne seront repris que s'ils sont dans leur emballage d'origine. Les frais de transport pour le retour ou l'échange sont entièrement supportés par le client.

## **Article 10. Droits intellectuels.**

Les produits de Belga sont protégés par les droits intellectuels, que le client s'engage à respecter, dans le cadre des conditions particulières dont il déclare avoir pris connaissance. Elles font partie intégrante des présentes conditions générales mais s'appliquent de façon indépendante également. Elles sont disponibles à première demande. Aucune commande ne peut être acceptée par Belga si ces conditions particulières ne sont pas préalablement acceptées sans réserve par le client.

## **Article 11. Réserve de propriété.**

Belga conserve la pleine propriété des produits livrés jusqu'à complet paiement du prix, taxes et accessoires facturés au client. En cas de faillite, de concordat, de redressement ou de liquidation judiciaire du client, les marchandises impayées seront purement et simplement restituées à Belga.

## **Article 12. Paiement.**

Sauf condition contraire, les produits de Belga sont livrés contre paiement à la livraison.

Les factures de Belga sont payables au siège social de la société, au grand comptant et sans escompte, sauf stipulation écrite en sens contraire. Le client renonce explicitement à son droit de compensation par quelque action que ce soit.

La contestation partielle d'une facture ne dispense pas d'en payer le solde non contesté. Le non-paiement d'une échéance éventuelle rendra de plein droit exigible le solde restant dû.

En cas de défaut ou de retard de paiement à l'échéance, Belga se réserve le droit d'exiger un paiement comptant avant expédition de toute nouvelle livraison et ce, nonobstant les conditions du contrat ou de la commande concernée et sans préjudice du droit de suspendre toute livraison future et d'exiger le paiement de toutes factures non échues. Belga se réserve également le droit d'annuler, de plein droit et sans mise en demeure préalable, toute commande en cours du client et ce, sans préjudice des dommages-intérêts qui pourraient être réclamés par Belga.

A défaut de paiement à l'échéance, toutes les sommes dues à Belga produiront de plein droit et sans mise en demeure préalable, des intérêts moratoires au taux mensuel de un pour cent (1%) à dater de la facture, tout mois entamé étant réputé écoulé. Une indemnité conventionnelle forfaitaire sera également due de plein droit et sans mise en demeure préalable, équivalente à dix pour cent (10 %) du montant impayé, avec un minimum de

cinquante euro, sans préjudice des frais relatifs à des lettres de change ou des chèques impayés ainsi que tous les autres frais de recouvrement, frais de justice et d'exécution.

### **Article 13. Résiliation.**

En cas d'inexécution par le client d'une de ses obligations, le contrat ou la partie du contrat ou de la commande restant à exécuter, sera résolue de plein droit à ses torts et griefs, sans sommation préalable et sans préjudice du droit de Belga de réclamer des dommages-intérêts et le paiement de toute commande livrée ou de toute facture non échues, ainsi que le retour de produits conformément aux présentes conditions générales.

Au cas où Belga ne serait pas à même d'honorer ses obligations vis-à-vis du client pour une cause indépendante de sa volonté, notamment les cas de force majeure (tels que les guerres, les incendies, les inondations, les explosions, les grèves, les accidents, les retards dans le transport, le défaut par les sous-traitants de Belga de remplir leurs obligations, le fait du prince) ou toutes autres circonstances imprévisibles qui empêchent l'exécution totale ou partielle de ses engagements, de manière temporaire ou définitive, Belga pourra, à sa seule discrétion, soit suspendre l'exécution des obligations concernées pour la durée de l'événement en question et de ses conséquences, soit résilier tout ou partie du contrat ou de la commande du client, sans que Belga soit considérée comme redevable d'un quelconque indemnité. Dans tous les cas, le client reste tenu de payer ce qui lui a été livré.

Belga se réserve, de plein droit et sans mise en demeure préalable, de résilier le contrat ou les commandes en cours en cas de faillite, d'insolvabilité notoire, de dissolution ou de liquidation ou de changement quelconque dans le statut juridique du client, sans préjudice de ses droits à des dommages-intérêts.

### **Article 14. Nullité. Renonciation.**

La nullité ou l'inopposabilité éventuelle d'une clause des présentes conditions générales n'emporte pas celle des autres. Le fait pour Belga de ne pas se prévaloir d'une quelconque disposition des présentes ne peut d'aucune façon être interprété comme une renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

### **Article 15. Litige. Droit applicable.**

En cas de litige, seuls les cours et tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles seront compétents, au rôle linguistique français, qui appliquent le droit belge.